



Fiche d'information

Date :

26 septembre 2023

Chiffres-clés des assureurs-maladie

Nombre d'assureurs

Le nombre d'assureurs a diminué depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) en 1996. Cette année-là, 145 assureurs proposaient l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2023, 44 assureurs proposent encore l'AOS.

Tous les assureurs AOS sont tenus de pratiquer l'assurance facultative prévoyant le versement d'indemnités journalières selon la LAMal. Actuellement, cinq assureurs-maladie pratiquent uniquement ce type d'assurance (sans l'AOS).

Effectifs d'assurés

Le nombre d'assurés varie considérablement d'un assureur AOS à l'autre. Certains assureurs sont actifs seulement sur le plan local et comptent moins de 10 000 assurés chacun. Il y a en 2023 (état au 1.1.2023) sept assureurs dont l'effectif dépassait les 500 000 assurés.

Effectif d'assurés	Nombre d'assureurs
0 – 10 000	11
10 001 – 50 000	11
50 001 – 100 000	4
100 001 – 500 000	11
500 001 et plus	7

Collaborateurs des assureurs-maladie

En 2022, les assureurs-maladie employaient 13'172 personnes en Suisse, ce qui représente 10'458 postes à plein temps.

Coûts administratifs

En 2022, les assureurs-maladie ont comptabilisé des charges d'exploitation s'élevant à 1,7 milliard de francs. Le montant par assuré et par an a diminué de 198 à 194 francs. Le pourcentage de ces coûts par rapport aux primes a diminué par rapport à l'année précédente, passant de 5,2% à 5,1%.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Division Communication et campagnes, Section Médias et communication media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch